

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

De nouvelles perspectives pour le déploiement du solaire

Le gouvernement a modifié ses objectifs de développement de la filière photovoltaïque à l'horizon 2025. 230 MWc supplémentaires vont être autorisés, dont 160 MWc réservés au profit du projet de Prony Ressources. Cette nouvelle programmation permettra à la production d'énergie renouvelable du territoire de passer de 111 % à 151 % de la consommation de la distribution publique.

Depuis l'adoption en 2016 de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production électrique*, l'objectif global de développement du solaire à l'horizon 2025 (95 MWc) aura été multiplié par un peu moins de cinq. La baisse continue des prix de la filière photovoltaïque a été un facteur accélérateur du développement de ce secteur, particulièrement dynamique en Nouvelle-Calédonie.

Pour rappel, le gouvernement instruit simultanément toutes les demandes d'autorisation d'exploiter des centrales photovoltaïques par période, dans le but de sélectionner les meilleurs projets au regard des intérêts du territoire. Neuf sessions de sélection ont ainsi déjà eu lieu depuis la mise en place de cette procédure et donné lieu à 38 autorisations de projets pour une puissance installée de 246,8 MWc :

1. Avril 2017 : dix projets retenus pour un total de 57,3 MWc ;
2. Mars 2018 : deux projets retenus pour un total de 6,7 MWc ;
3. Février 2019 : sept projets retenus pour un total de 32,6 MWc ;
4. Août 2020 : quatre projets retenus pour un total de 41,4 MWc ;
5. Février 2020 : deux projets retenus pour un total de 6 MWc ;
6. Mars 2021 : trois projets retenus pour un total de 12 MWc ;
7. Décembre 2021 : six projets retenus pour un total de 15,8 MWc ;
8. Janvier 2022 : un projet retenu pour un total de 2 MWc ;
9. Mars 2022 : trois projets retenus pour un total de 73 MWc.

Les objectifs de PPI actuelle sont déjà quasiment atteints (32,2 MWc à autoriser) avant la finalisation de la prochaine PPE prévue pour mi 2022. Afin de ne pas freiner son développement, les objectifs de la PPI sont aujourd'hui revus à la hausse une cinquième fois.

Les nouveaux objectifs de la PPI

Le gouvernement a autorisé l'augmentation de 230 MWc les objectifs à 2025 de la filière photovoltaïque, dont 160 MWc réservés au lancement du projet de centrale photovoltaïque de Prony Ressources Nouvelle-Calédonie, qui ambitionne de produire du nickel « vert ». Ce projet de PPI intermédiaire, dans l'attente du dimensionnement de la future centrale dédiée à la SLN et des choix de

renforcement du réseau de transport, implique des investissements réseaux en cours, mais également complémentaires, qui permettront d'intégrer cette puissance photovoltaïque, avec notamment la création d'un nouveau poste source et la mise en service d'un moyen de stockage à report de charge d'une capacité minimum de 50 MW / 150 MWh à Tontouta.

À l'horizon 2025, la production d'énergie renouvelable du territoire passerait de 111% à 151% des besoins de la distribution publique et de 24,7% à 33,5% des besoins électriques de la Nouvelle-Calédonie, mines et métallurgies comprises.

Répartition des centrales

	Province Sud		Province Nord	
	Nombre d'installations	Puissance cumulée (MWc)	Nombre d'installations	Puissance cumulée (MWc)
PV au sol sans stockage	10	100,9	5	49,3
PV au sol avec stockage	3	31,8	0	0
PV au sol situé en terres coutumières	3	7,7	1	38,4
PV agrivoltaïque	4	5,7	1	5
PV innovant	4	12	0	0
Total	22	158,1	17	92,7

***Qu'est-ce que la PPI ?**

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production électrique est l'outil de pilotage du gouvernement en matière de développement du parc de production électrique de la Nouvelle-Calédonie. Elle s'inscrit en cohérence avec les objectifs fixés par le Schéma pour la Transition Énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC), adopté en mai 2016 par les élus du Congrès.

La PPI fixe, par filière de production, les zones d'implantation (Grande-Terre et îles), les quantités à installer et le rythme d'installation des outils de production. Elle se base notamment sur les conclusions du bilan prévisionnel réalisé par le gestionnaire du réseau de transport de l'énergie (Enercal) et des gisements d'énergie renouvelable connus.